



**RANDONNEURS TRIALISTES DE FONTAINE 38
VELO ET VTT TRIAL
RTF38**

RÈGLEMENT (mis à jour septembre 2023) - Règles générales

Le club RTF 38, affilié à la Fédération Française du Cyclisme (FFC), a pour but la pratique, l'enseignement et le développement du vélo et VTT Trial.

ADHÉSION / COTISATION :

L'adhésion est obligatoire pour accéder au terrain pendant les heures d'ouverture et implique l'acceptation des règles générales qui régissent l'association. Elle est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante. L'adhésion intègre également l'entretien du terrain et les frais courants liés à la gestion du club.

L'adhésion est individuelle ou familiale (parents et enfants d'une même famille). Elle n'est pas remboursable et reste acquise définitivement à l'association.

L'adhésion vous permet d'accéder à l'ensemble des activités proposées par le Club RTF38 et de prendre part à l'Assemblée Générale (élection du Conseil d'Administration / bureau, vote du budget, vote des orientations...).

Pour être adhérent, il faut régler sa cotisation annuelle par personne ou par famille (parents et enfants d'une même famille). La demande d'adhésion est à faire dès le premier jour d'entraînement sur le site du club (rtf38.com). L'adhésion est à régler avant le 30 septembre.

LICENCE :

La licence FFC est obligatoire. Pour prendre une licence vous devez d'abord être adhérent au club (ou déjà adhérent à un autre club affilié à la FFC). La licence vous assure pendant les entraînements et vous permet de participer aux compétitions. Le club RTF38 n'intervient dans la demande de licence QUE pour l'encaissement du montant associé (reversé en intégralité à la fédération). La réception du paiement de la licence par le club permet au secrétaire du club de valider votre demande de licence auprès de la fédération.

La demande de licence (ou son renouvellement) est accessible dès novembre en suivant les instructions disponibles sur le site de la Fédération FFC <https://licence.ffc.fr/>. La licence est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre. (A noter : Vous devez fournir un certificat médical précisant que vous êtes apte à la pratique du VTT Trial en compétition).

ENTRAÎNEMENT LIBRE :

L'adhésion au club permet l'accès au terrain en dehors des cours du mercredi à certaines conditions, couvertes par l'assurance souscrite par le club.

Pour accéder au terrain en dehors des heures de cours, il faut :

- - informer l'encadrement du club par l'envoi d'un mail à l'adresse du club rtf38vtttrial@gmail.com, précisant le jour et le créneau horaire envisagé,
- Pour les pilotes mineurs, être accompagné par un parent pendant toute la séance

Le non respect de ces consignes désengage le club de tout recours ou plainte ultérieure.

EVENEMENT ORGANISE par le CLUB :

Une fois par an, le RTF38 organise une manifestation officielle coupe Auvergne Rhône-Alpes (AURA) ou championnat. Toute aide bénévole (adhérents ou sympathisants du club) permettant son

bon déroulement (préparation du terrain en amont, et appui à l'organisation le jour de la manifestation) est appréciée. A minima, chaque adhérent souhaitant participer à cette épreuve en tant que coureur devra aider son club en présentant soit un commissaire, aide commissaire ou tout autre personne pouvant aider à l'administration ou à la buvette.

COURS :

Des entraînements encadrés par un moniteur diplômé d'état ont lieu les mercredi sur différents terrains en fonction de la météo (Fontaine, Saint-Nizier), hors vacances scolaires.

Le RTF38 se réserve le droit d'annuler un entraînement pour cause de mauvaise météo ou d'absence d'encadrement. Les entraînements se déroulent le mercredi de 14h à 17h30. En saison hivernale, l'entraînement est avancé et se déroule de 13h30 à 17h. A partir de 17h30 (ou 17h en saison hivernale) le club n'est plus responsable des enfants ; soyez respectueux des horaires.

La veille de l'entraînement, et au plus tard le mercredi à midi, vous devez vérifier sur le site du club (RTF38.com) le détail des informations pratiques liées à l'entraînement (horaires, lieu et information spécifique).

L'inscription est à faire dès le premier jour d'entraînement sur le site du club (rtf38.com). La cotisation est à régler avant le 30 septembre.

Il est possible de réaliser une séance d'essai offerte, sur le mois de septembre.

Pour le bon déroulement des cours, il est demandé de venir avec :

- un vélo en bon état de fonctionnement
- le nécessaire à réparation (multitool, chambres à air, pompe a minima)
- les protections : casque obligatoire, Protection dorsale , protège-tibia et gants longs

conseillés

Le moniteur pourra refuser la participation à l'entraînement en cas de manquement à ces obligations.

Les mineurs doivent être accompagnés jusque dans l'enceinte du terrain auprès de l'entraîneur, au début du cours et à la fin du cours (responsabilité du club).

FORMULE ENTRAINEMENT PLUS :

Entre novembre et mars, 10 séances d'entraînement encadré par un moniteur diplômé d'état sont proposées le samedi matin, ouvertes à tous les adhérents à partir du niveau DETENTE. Les dates sont communiquées avant les vacances d'Automne.

Cette formule est soumise à un effectif minimum.

La cotisation est forfaitaire et à régler avant le premier entraînement du groupe.

INFORMATION SANITAIRE - Autorisation d'hospitalisation

Toute information médicale utile doit être communiquée à l'entraîneur (allergie, prise de médicaments, troubles du comportement, handicap, hyperactivité, épilepsie, diabète,...) pour une bonne prise en charge et un bon déroulement de l'encadrement de groupe.

L'adhésion au club donne l'autorisation aux intervenants de faire appel aux secours (pompiers ou SAMU) en cas de malaise ou d'incident qui surviendrait lors d'un entraînement.

DROIT A L'IMAGE :

Des photos / vidéos peuvent être prises lors des différents événements / cours pour alimenter le site internet et les réseaux sociaux de l'association. Des photos / vidéos sont également prises lors des manifestations de fin d'année. L'adhésion au club RTF38 implique l'autorisation à enregistrer, produire et utiliser l'image numérique des adhérents et sympathisants du club dans un but non

lucratif par le club RTF38. Cette autorisation est consentie sans contre-partie financière et sans limite de durée.

MODES DE PAIEMENT :

- Règlement par chèque bancaire, établi à l'ordre du « RTF38 »
 - Possibilité d'échelonner le paiement (jusqu'en décembre au maximum) : 3 chèques
- par virement bancaire : bien préciser le nom du pilote concerné dans l'objet du virement ainsi que les produits concernés.
- Par carte TATTOO : le club RTF38 a adhéré au programme TATTOO proposé par le département de l'Isère, qui propose à chaque collégien du département de l'Isère des réductions à différentes activités. Pour être pris en compte, l'adhérent transmet par mail à l'adresse du club (rtf38vttrial@gmail.com) le montant souhaité et le QR code transmis par l'application TATTOO.
- Avec la participation de l'aide de la ville de Fontaine pour les Fontainois

Pour être pris en compte, et lorsque nécessaire, le code utile est à compléter lors de l'inscription sur le site Internet du Club dans la zone commentaires.

Attestation Comité d'entreprise :

Pour obtenir une attestation, pensez à cocher la case appropriée lors de votre demande d'inscription via le site du club.

L'attestation vous sera remise lors d'une séance d'entraînement avant les vacances d'automne.

REMBOURSEMENT :

Seule une raison justifiée par un certificat médical ou un déménagement en dehors de l'agglomération grenobloise peut permettre un remboursement. La cotisation de tout mois commencé reste due (remboursement au pro-rata mensuel). L'adhésion reste acquise au Club RTF38 dans tous les cas.